

Réaménagement du calendrier scolaire

Ce qu'on sait

La grève des étudiantes et des étudiants se poursuit et pose plusieurs questions au sujet du réaménagement du calendrier scolaire. Depuis quelques jours, le SPECS-CSN reçoit quotidiennement des demandes d'information en ce sens.

Il est clair que tant que perdurera la grève, le Cégep n'arrêtera aucune décision sur le réaménagement du calendrier d'hiver. Cependant, on peut déjà rappeler certaines balises.

- Compte tenu du fait que nous avons commencé le 17 août et qu'une journée de dédommagement nous est due pour la Saint-Jean Baptiste, notre contrat annuel arrive normalement à terme au plus tard le vendredi 15 juin.
- Le contrat des enseignantEs à contrat-session pour l'hiver 2012 sera respecté tel quel. Il se termine donc aussi le 15 juin.
- À moins de l'adoption d'une loi spéciale, un enseignant *ne peut pas* être obligé à travailler après la fin de son contrat (i.e. pendant ses vacances).
- Au-delà de la date de fin de contrat, tout travail d'un enseignant doit être rémunéré.
- Les enseignantEs ne seront pas *tenus* par l'employeur de donner des cours de soir ni de fin de semaine. (La possibilité demeure toutefois que le Cégep réaménage la seizième semaine de la session les soirs de semaine.)

Nous vous invitons par ailleurs à relire la section 8-2.00 (*) de votre convention collective qui se rapporte aux vacances.

En attendant d'en savoir davantage nous-mêmes, nous demeurons évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'exécutif du Syndicat.